

Mon positionnement sur Sivens

16 novembre 2015

Il est illégal de qualifier d'utilité publique et d'intérêt général le projet de barrage de Sivens parce qu'il se base sur la seule étude de la CACG, une entreprise semi-publique à la fois commanditaire, bureau d'études et maître d'oeuvre, un cumul de casquettes interdit.

Malgré l'évidence de cette illégalité, le Préfet du Tarn a publié des arrêtés DUP et DIG les 2 et 3 octobre 2013.

J'ai participé à l'occupation de la vallée du Testet dès la fin du mois d'octobre 2013. Le collectif Tant qu'il y aura des bouilles rassemblait des personnes convaincues du bien-fondé de l'occupation des lieux, opération illégale, après que tous les autres moyens légaux aient échoué pour faire revenir à la raison les promoteurs d'un barrage surdimensionné et destructeur sur le plan écologique.

Le département, propriétaire des lieux (Métairie Neuve, Bouillonnante), a communiqué sur le fait que les occupants étaient sans droit ni titre. Les occupants ont alors été malmenés, par les pro-barrages, puis par les gendarmes : exactions, saccage des lieux de vie, non respect des procédures judiciaires, et même expulsions jugées et reconnues illégales après coup.

Pendant toute l'année 2014, la répression contre les occupants de la vallée du Testet, n'a cessé de monter en intensité. La violence utilisée contre eux était toujours soit-disant justifiée par l'illégalité de leur présence sur les lieux. Cette violence de l'État et des pro-barrages, a été jusqu'au meurtre d'un jeune homme opposé au barrage le 26 octobre 2014 : Rémi Fraisse. Il a été tué par un jet de grenade offensive, une arme de guerre employée pour imposer par la force la réalisation des travaux pour le barrage.

Cet événement a marqué l'opinion internationale suffisamment fort pour que le projet soit stoppé dans sa réalisation. Le lendemain de cet événement était publié un rapport de deux experts de l'État français : le rapport Forray-Rathouis. Ce document explique que le projet de barrage est infondé parce qu'il se base sur des hypothèses fausses, établies sans processus contradictoire.

Le collectif Tant qu'il y aura des Bouilles a continué à occuper la zone des travaux. Ces derniers étaient en suspens mais les promoteurs menaçaient de les reprendre. Les violences se sont encore accrues sur les occupants, jusqu'à leur expulsion le 6 mars 2015, avec une période marquée par l'impunité manifeste de milices anti-occupants quand ils employèrent des moyens inhumains, dégradants, arbitraires, contre les occupants.

Depuis lors, le collectif TQYB surveille de loin l'évolution administrative et judiciaire du projet de barrage.

Ce qui m'apparaît le plus important maintenant, en tant que membre de TQYB, c'est de voir reconnaître bien fondée l'action des opposants au barrage durant toute la période de octobre 2013 jusqu'à maintenant, lorsqu'ils ont essayé de gêner la réalisation des travaux, même en utilisant des moyens illégaux comme l'occupation sans droit ni titre.

Ce qui m'apparaît le plus important, c'est que le juge déclare nuls les arrêtés des 2 et 3 octobre 2013, ce qui signifiera la réhabilitation de tous les citoyens opposants au projet dans leur droit à se mobiliser physiquement contre la décision administrative du préfet, ce qui signifiera la responsabilité entière au Préfet d'avoir usé d'armes de guerre contre des citoyens français alors qu'ils étaient fondés de manifester physiquement contre ses décisions administratives prises à la hâte.

L'opposition au projet doit se mobiliser toute entière derrière l'objectif de gagner l'annulation des arrêtés des 2 et 3 octobre 2013. En particulier le collectif Testet doit se solidariser avec les premiers occupants de la Métairie Neuve et tous ceux qui ont suivi. Le Collectif Testet ne doit pas compromettre son action initiale en justice. Il doit la poursuivre jusqu'au bout, et du mieux qu'il le peut.

Qu'on ne vienne pas me dire qu'on risque de perdre en justice parce que la justice est corrompue. C'est pas à moi qu'on va apprendre ce genre de trucs. Car ce qui importe c'est notre attitude : que veux-t-on maintenant du juge ? On doit faire tout notre possible pour obtenir cette victoire. Peu importe le reste.

L'abrogation des arrêtés est une décision contraire qui signifierait qu'ils sont légaux jusqu'à la date voulue. Les opposants ne peuvent pas être associés à une telle conclusion, même temporaire, même "en attendant". Les opposants n'ont qu'un but possible : gagner l'annulation. Ils ne doivent pas se compromettre dans des affaires avec le Préfet s'ils risqueraient d'être assimilés à des gens qui sont satisfaits par une abrogation. Les opposants NE peuvent PAS être satisfaits par une abrogation. Ce n'est pas possible, même temporairement. Le juge doit comprendre cela des opposants et rien d'autre. Il ne doit pas y avoir d'autre porte de sortie offerte.

Participer à un processus qui conduit à abroger le projet initial, pour le collectif Testet, ce serait mettre en doute sa cohérence dans ses attentes judiciaires.

Si le collectif Testet se désolidarisait des opposants au barrage, ce serait une crise morale sans précédent. C'est son devoir de se tourner vers le juge et de dire sans faillir que tout ceci n'aurait jamais dû arriver, que tout ce qui est arrivé est la faute du Préfet qui a signé des arrêtés DUP et DIG illégaux pour ce projet.

C'est pour cela que par prudence, la meilleure attitude que pourrait avoir le collectif Testet, serait de ne rien faire tant que les recours n'ont pas été jugés et de se concentrer sur la victoire en justice de tous les opposants. Pour qu'enfin, on manifeste la tête haute de ce qu'on a fait sans se faire emmerder par des FNSEA, AVET, et autres "habitants de Sivens".